

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

31/03/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup> -

Matières premières

## Orientation de gestion

Le fonds vise à bénéficier du potentiel d'appréciation d'une sélection de métaux (aluminium, plomb, or, palladium, platine, argent, nickel, zinc, cuivre) par une exposition synthétique à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index », sans passer par des investissements directs dans des actions minières du secteur. Il propose une offre simple et transparente, assortie d'une couverture quotidienne contre le risque de change.

## Principales caractéristiques

Date de création de la part  
**05/09/2023**

Date de lancement de la part  
**05/09/2023**

Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**SICAV**

Classification AMF  
**Fonds mixte**

Affectation du résultat  
**Capitalisation**

Fréquence de valorisation  
**Journalière**

Ticker Bloomberg  
**OFESMUA FP**

Publication des VL  
**www.ofi-invest-am.com**

Frais de gestion maximum TTC  
**1,81%**


Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**1,83%**

Indice de référence




▶ Actif net du fonds	598,50 M€				
▶ Actif net de la part	44,14 M€				
▶ Valeur liquidative	145,28 €				
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonds</th> <th>Indice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-8,46%</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Fonds	Indice	-8,46%	-
Fonds	Indice				
-8,46%	-				



▶ Gérants	  
	Benjamin Louvet    Olivier Daguin    Marion Balestier
	Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque <sup>(3)</sup>	
-----------------------------------	---



▶ Durée de placement recommandée	Supérieur à 5 ans
----------------------------------	-------------------



▶ SFDR <sup>(3)</sup>	Article 8				
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonds</th> <th>Univers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6,69</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Fonds	Univers	6,69	-
Fonds	Univers				
6,69	-				
▶ Couverture note ESG	100,00% -				

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

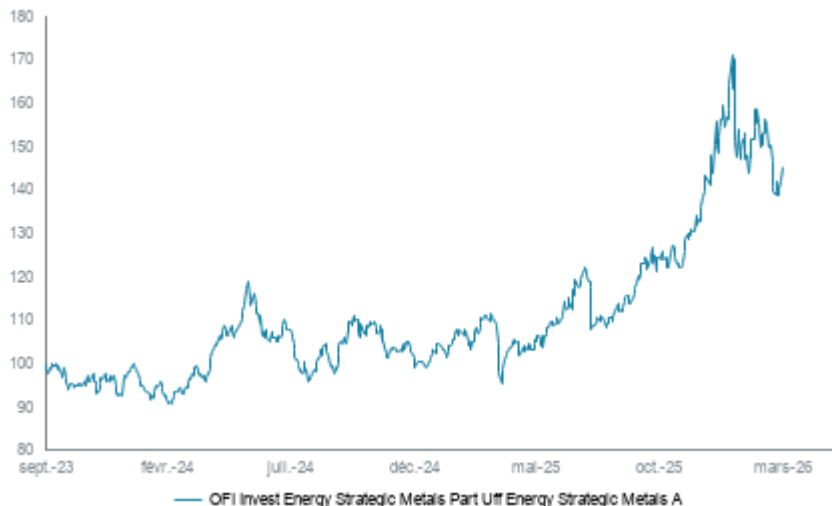
# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

Performances & risques

31/03/2026

## Evolution de la performance<sup>(1)</sup>(base 100 au 05/09/2023)



## Performances cumulées<sup>(1)</sup>

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	-1,69	-	-
1 mois	-8,46	-	-
3 mois	-1,69	-	-
6 mois	21,60	-	-
1 an	32,68	-	-
2 ans	50,05	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-

\*Da : début d'année

## Performances annuelles<sup>(1)</sup>

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	1,14	48,32
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Performances mensuelles<sup>(1)</sup>

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2023									-0,99	-3,07	0,02	2,63
2024	-3,26	-1,73	3,38	10,63	3,87	-4,56	-5,53	1,45	6,60	-1,60	-3,37	-3,40
2025	4,13	-0,42	6,00	-7,00	1,71	8,60	-4,21	3,68	6,95	3,81	3,69	14,91
2026	2,31	4,98	-8,46									

## Principaux indicateurs de risques<sup>(3)</sup>

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	23,82	-	-18,75	-	-	-	-	-	1,45	-	-
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff Energy Strategic Metals A

FR001400J4N9

31/03/2026



Structure du portefeuille

## ► Composition de l'indice<sup>(1)</sup>

Contrat à terme	Code	Poids
Argent	SI	15,3%
Palladium	PA	3,5%
Platine	PL	15,1%
Aluminium	LA	18,4%
Cuivre	HG	29,2%
Zinc	LX	4,0%
Nickel	LN	10,5%
Plomb	LL	4,0%

## ► Contribution à la performance mensuelle brute<sup>(1)</sup>

Contrat à terme	Performance du marché	Contribution au portefeuille
Argent	-19,69%	-3,61%
Palladium	-18,65%	-0,74%
Platine	-17,96%	-3,16%
Aluminium	11,90%	1,81%
Cuivre	-7,35%	-2,11%
Zinc	-2,50%	-0,07%
Nickel	-4,53%	-0,43%
Plomb	-4,00%	-0,14%

## ► Principales lignes par type d'instrument

Titres de créances négociables			
Libellé	Poids	Pays	Échéance
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 29/04/2026	21,1%	Dispo/Liquidités investies	29/04/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 15/04/2026	15,2%	Dispo/Liquidités investies	15/04/2026
GOVT BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 14/05/2026	14,6%	Dispo/Liquidités investies	14/05/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 13/05/2026	14,0%	Dispo/Liquidités investies	13/05/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 10/06/2026	13,4%	Dispo/Liquidités investies	10/06/2026

Swap		
Swap sur indice	Poids	Contrepartie
OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff Energy Strategic Metals A	100,0%	(JPM/SG/GS)

## ► Profil / Chiffres clés<sup>(3)</sup>

Nombre de lignes

17

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

## Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

31/03/2026



### ► Commentaire de gestion

Le fonds Ofi Invest Energy Strategic Metals corrige de plus de 8% au mois de mars. Les métaux précieux sont les plus touchés. Les métaux industriels marquent le pas dans une moindre mesure, à l'exception de l'aluminium qui gagne près de 12% sur le mois et est aujourd'hui le métal qui réalise la meilleure performance depuis le début de l'année.

Le déclenchement du conflit opposant les États-Unis et Israël à l'Iran le dernier jour du mois de février a amené les investisseurs à revoir le scénario économique en profondeur. Avec la forte hausse des prix du pétrole et du gaz, la principale préoccupation est à présent une résurgence de l'inflation qui induirait une révision des politiques monétaires des principales banques centrales. Alors que le marché anticipait des baisses de taux des deux côtés de l'Atlantique, il table désormais sur 2 à 3 hausses de taux en Europe et possiblement une aux États-Unis. Les taux d'intérêt se sont ajustés en conséquence avec une remontée de 50 à 100 points de base sur les taux à 10 ans suivant les pays.

Ce revirement a entraîné une forte baisse des métaux précieux : l'argent, le platine et le palladium perdent tous entre 18% et 20%. L'absence de rendement des métaux précieux est très pénalisante dans un contexte de rebond des taux d'intérêt.

La remontée du dollar a également été un facteur pénalisant pour l'ensemble du secteur. Devise de référence des échanges de matières premières, toute remontée du billet vert a tendance à peser sur la demande de métaux.

Enfin, comme c'est souvent le cas en période de crise géopolitique, certains investisseurs ont liquidé leurs positions sur l'or et les métaux précieux, actifs très liquides, pour pouvoir faire face à l'augmentation de leurs marges sur les classes d'actifs principales, actions et obligations, qui ont également corrigé.

Les métaux à vocation plus industrielle ont également pâti des risques que le conflit fait peser sur la croissance mondiale, et donc sur la consommation de métaux. Le cuivre a notamment perdu plus de 7%, les investisseurs craignant sans doute un ralentissement des investissements dans le contexte aujourd'hui très incertain. Toutefois, la présidente de Freeport Mac Moran rappelait récemment que la demande de ce métal est aujourd'hui plus résiliente, du fait de la demande liée à la transition énergétique, qui est moins en lien avec les cycles économiques.

Par ailleurs, la perspective de production de la mine de Kamoakakula (RDC), l'une des plus importantes au monde qui a été touchée l'an passé par des importantes inondations, a de nouveau été revue en baisse assez conséquente.

En outre, une partie du raffinage de cuivre nécessite l'utilisation d'acide sulfurique. Or, ce produit nécessite du soufre pour sa fabrication, et plus de 50% de la production de ce minerai transite habituellement par le détroit d'Ormuz, actuellement fermé à la navigation par l'Iran. Le marché est donc sans doute trop pessimiste sur ce métal selon nous.

Les autres métaux industriels (zinc, nickel, plomb) reculent tous plus modestement (entre -2,5% et -4,5%), à l'exception notable de l'aluminium qui progresse de près de 12%. Le métal fait en effet l'objet d'une production importante (environ 10% de la production mondiale) autour du Golfe Persique. En raison du conflit iranien, ces installations sont aujourd'hui à l'arrêt et certaines ont fait l'objet de frappes qui les rendront indisponibles pour plusieurs années. La perte de production est donc durable et devrait précipiter le marché de l'aluminium en déficit. D'autant que de nombreux analystes attendaient une hausse de la production en provenance d'Indonésie, qui ne semble pas se matérialiser.

A très court terme, les craintes que le conflit dans le Golfe Persique fait peser sur la croissance pénalisent sur le prix des métaux. Mais la destruction durable de capacités au Moyen-Orient, l'incapacité à acheminer des intrants indispensables à la production de certains métaux en raison de la fermeture du détroit d'Ormuz et le regain d'intérêt pour la transition et la souveraineté énergétique que génère la crise actuelle des énergies fossiles, devraient encore aggraver à terme le déséquilibre entre la production et la consommation de nombre de minerais. Cela renforce l'intérêt de cette classe d'actifs comme élément de diversification dans un contexte extrêmement incertain.

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

## Energy Strategic Metals A

FR001400J4N9

31/03/2026

### ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	27/01/2022
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	Global SICAV
Libellé du compartiment	Ofi Invest Energy Strategic Metals
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Off Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

31/03/2026

Glossaire

ALPHA	<p>L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.</p>	BETA	<p>Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.</p>
SRRRI	<p>Le SRRRI (Synthetic Risk &amp; Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».</p>	TRACKING ERROR	<p>L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.</p>
RATIO DE SHARPE	<p>Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.</p>	SFDR	<p>La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.</p>
ÉTOILES SIX FINANCIAL	<p>La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.</p>	PERTE MAXIMALE	<p>La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.</p>
		DÉLAI DE RECOURVEMENT	<p>Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.</p>
		VOLATILITE	<p>La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.</p>
		SRI	<p>Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.</p>
		RATIO D'INFORMATION	<p>Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.</p>

# OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

## Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

31/03/2026

### ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.